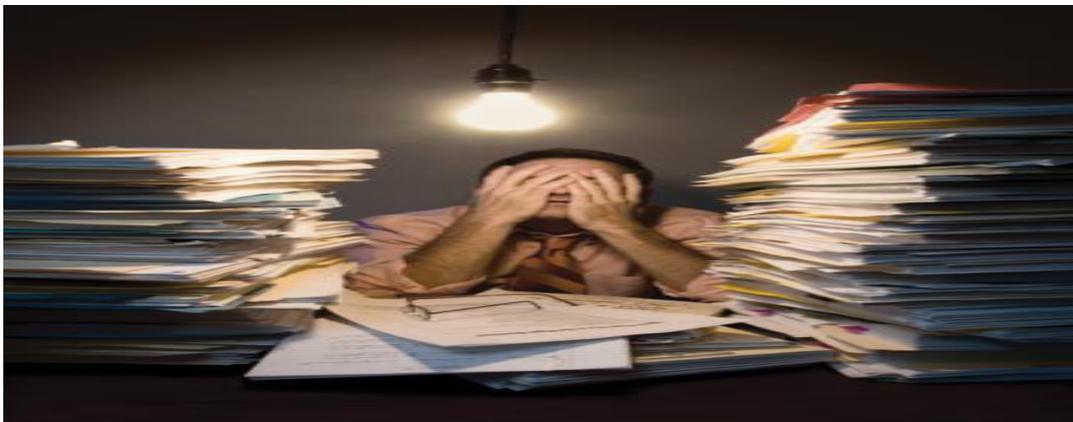


**ACTU CE DU JEUDI 31 AOÛT 2017**  
**« Consultation sur la Politique Sociale »**

**Le SNU Pôle Emploi FSU Occitanie vous informe sur l'Actualité du CE :**

Depuis la réforme Rebsamen, vos représentants au CE sont consultés sur le très (trop ?) large domaine de la « Politique Sociale » de Pôle Emploi qui regroupe en un seul point ce qui était fait les années précédentes en plusieurs consultations distinctes : Bilan social - Rapport de situation comparée (égalité professionnelle) - Plan de formation - QVT... soit plus de 1000 pages dans la BDES (Bases de données Economiques et Sociales) en un CE !!! En clair, cela donne à peu près cela :



Une journée complète de CE consacrée à des questions/réponses sur une petite partie des documents... !!!

- **Séniors** : Négociation d'un accord cadre national à venir (dernier semestre 2017)...affaire à suivre !!!
- **Viellissement de la population salariée** : à prévoir dans les années à venir des départs à la retraite de plus en plus nombreux (80 à 85 par an)...mais la GPEC va le gérer !
- La Direction reconnaît un **écart de salaires** entre les hommes et les femmes, notamment cadres, mais aucune proposition concrète de rattrapage n'est faite !!!
- **QVT** : Pour mettre en musique les « Espaces d'expression des salariés », la Direction va former des animateurs et développer les groupes en fin d'année avec une restitution sous forme de compte-rendu formalisés et cadrés aux instances... !!!
- **CAE** : Plus d'enveloppes pour les CAE. La Direction reconnaît que cela va coïncider sur les sites, particulièrement sur les PAG (Pôles Appui Gestion) mais ne va pas titulariser les actuels CAE car le plafond d'embauche en CDI est déjà atteint. Et l'on parle de plus en plus de Plateforme / PAG ... Un état des lieux agence par agence doit être mis en œuvre !!!



- **Formation** : Au 30 juin 2017, 112 sessions de formation ont été annulées par manque de stagiaires inscrits / présents et 79 sessions annulées faute de formateurs occasionnels !!!  
Quid de l'analyse de ces annulations ainsi que des conditions / contraintes imposées aux Agents pour se déplacer sur les formations ?
- **Formation** : Le projet de la DG vise à développer les formations à son poste de travail pour atteindre **70% de formations dématérialisées d'ici 2020**. Pour le **SNU**, c'est inacceptable car cela isole toujours plus les salariés. La Direction envisage que ces formations se fassent dans des lieux dédiés. Des études seraient en cours...
- Sur les « **Restrictions d'aptitude** » (par exemple : inaptitude à la station debout prolongée), la Direction veut communiquer auprès des médecins du travail via un « cabinet d'expertise » pour qu'ils connaissent mieux Pôle Emploi...et qu'ainsi ils lèvent certaines restrictions...ou pas !!! et donc valident l'inaptitude avec les conséquences que l'on connaît pour les collègues !!!

**Au vue de la masse de documents et des dossiers qui ne sont pas analysés en profondeur, les élus ont voté une expertise !!!  
(POUR : SNU, FO, CFE-CGC, SNAP, UNSA / Abstention : CFDT)  
L'objectif est d'étudier / vérifier les écarts de salaires selon les territoires et de mesurer l'impact des accords locaux que la Direction veut renégocier.**

NB : La Direction a déjà contesté devant les tribunaux une telle expertise votée au premier semestre. Le sujet passe au tribunal d'instance en septembre 2017. Va t'elle réitérer ???

Lézignan-Corbières, le Jeudi 31 Août 2017

